Les Hôpitaux Universitaires de STRASBOURG

06 NOV. 2026

A6a/ 1072 /2026

DECISION

LE DIRECTEUR GENERAL

Vu le Code de la santé publique,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret du président de la République, en date du 8 février 2024, portant nomination de monsieur Samir HENNI comme Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Strasbourg ;

Vu l'organigramme de l'équipe de direction des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg,

DECIDE

Article 1er :

A compter du 9 novembre 2026, Monsieur Franck NATALE assure les fonctions de directeur délégué du Pôle Blocs opératoires, anesthésie – réanimation et médecine périopératoire (ARMO).

Article 2 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité signataire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans le même délai.

Samir HENNI
Directeur Général des H.U.S

Signé

Copies :
- CODIR
- Directoire
- Délégation Territoriale ARS Bas-Rhin
- BAC